



Note conceptuelle pour une session thématique sur

La prévention et la lutte contre l'exploitation et les abus envers les enfants dans les environnements numériques :

Des engagements mondiaux à l'action nationale et sectorielle

à la 6e Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants,
Marrakech, Maroc

Jeudi 12 février 2026 – 11.15 to 13.00

I. Contexte

Les technologies numériques font désormais partie intégrante de la vie des enfants, offrant des opportunités sans précédent en matière d'apprentissage, de connexion, de créativité et de participation. Dans le même temps, les environnements numériques ont donné naissance à de nouvelles formes, souvent invisibles, de travail des enfants. Celles-ci incluent notamment la création de contenus monétisés et le « travail » d'influenceur, ainsi que des **pires formes de travail des enfants**, telles que la traite facilitée par les technologies et l'exploitation et les abus sexuels envers les enfants en ligne. Les technologies émergentes — notamment l'intelligence artificielle générative, les plateformes immersives, les services chiffrés et les systèmes de recommandation algorithmique — transforment encore davantage l'ampleur et la complexité de ces formes d'exploitation.

Malgré les engagements mondiaux et l'existence de cadres relatifs au travail des enfants, aux droits de l'enfant et aux droits humains, les systèmes nationaux et les mécanismes de coopération internationale peinent à suivre le rythme de l'évolution rapide des technologies et des modèles économiques en ligne. La prévention, le signalement, l'enquête et l'accompagnement des enfants victimes restent inégaux, en particulier dans les contextes marqués par la pauvreté, les



déplacements forcés, l'accès limité aux services, les inégalités de genre et un faible niveau de littératie numérique. Les enfants confrontés à des vulnérabilités multiples — notamment les filles et les enfants en situation de handicap — sont souvent exposés de manière disproportionnée.

La lutte contre l'exploitation et les abus envers les enfants dans les environnements numériques nécessite une approche coordonnée et fondée sur les droits de l'enfant, plaçant la dignité, la sécurité et l'intérêt supérieur de l'enfant au centre des réponses. Cela implique l'alignement des cadres réglementaires et politiques, le renforcement de la responsabilité et des mécanismes de protection des plateformes, l'amélioration de la coopération entre les forces de l'ordre et les autorités judiciaires, ainsi que des investissements accrus dans la prévention, l'éducation, les réponses centrées sur l'enfant et la participation des enfants. Cette action requiert également une collaboration durable entre les gouvernements, les organisations internationales, le secteur privé, la société civile, le monde académique et les enfants eux-mêmes.

II. Objectifs

Cette session examinera comment les engagements mondiaux peuvent être traduits en **actions concrètes aux niveaux national et sectoriel**. Elle mettra en lumière les responsabilités respectives des gouvernements, de l'industrie, des organisations internationales et des partenariats multipartites dans la prévention des atteintes, la protection et l'accompagnement des enfants, tout en veillant à ce que les voix des enfants et leurs expériences vécues éclairent les politiques et les pratiques.

La session vise à :

- Renforcer la compréhension commune de la manière dont les technologies numériques et émergentes modifient la nature et l'ampleur de l'exploitation et des abus envers les enfants.
- Identifier les actions prioritaires permettant de traduire les engagements mondiaux en réponses nationales et sectorielles, notamment en matière de réglementation, d'application des lois et de systèmes de protection de l'enfance.
- Promouvoir une responsabilité accrue des gouvernements, de l'industrie et des partenaires afin de prévenir les atteintes, améliorer le signalement et les enquêtes, et garantir un accompagnement centré sur l'enfant.



- Valoriser la participation des enfants ainsi que les approches menées par les jeunes ou informées par les survivants comme éléments essentiels de solutions efficaces et fondées sur les droits.

III. Questions abordées

Les panélistes examineront notamment :

- De quelle manière les technologies numériques introduisent-elles de nouvelles formes de travail des enfants ? Quelles activités numériques répondent aux critères reconnus du travail des enfants et des pires formes de travail des enfants ?
- Comment les normes existantes doivent-elles être adaptées à l'ère numérique ? Quelles approches réglementaires et de supervision se révèlent efficaces, et que faut-il pour suivre le rythme de l'IA générative et des nouveaux services en ligne ?
- Quelles mesures concrètes de « sécurité dès la conception », de transparence et de mécanismes de signalement doivent être exigées des plateformes, et comment renforcer le respect de ces obligations ?
- Comment améliorer la collaboration transfrontalière (partage de preuves, orientations de cas, coopération judiciaire), y compris avec le secteur privé ?
- Quelles approches de prévention et d'éducation permettent de réduire de manière mesurable les atteintes, en particulier pour les enfants confrontés à des vulnérabilités multiples ?
- Comment les pays peuvent-ils renforcer les mécanismes d'orientation, le soutien psychosocial et l'accès à la justice, tout en évitant la re-traumatisation ?
- Comment les enfants et les jeunes peuvent-ils contribuer aux solutions de manière sûre et éthique, et quels modèles de participation sont reproductibles ?